



CONSEIL MUNICIPAL

19 mars 2021

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021	Compte-rendu de séance
3	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2021	Compte-rendu de séance
4	Fixation du tarif pour la vente de bois de chauffage	Délibération n°010/2021
5	Acquisition de parcelles « Chemin de l'Echange »	Délibération n°011/2021
6	Demande de subventions au titre de la DETR 2021	
	6.1. City stade et réfection de l'éclairage du terrain de football	Délibération n°012/2021
	6.2. Eclairage public	Délibération n°013/2021
	6.3. Aire de jeux pour enfants	Délibération n°014/2021
7	Convention de relance du Département de la Sarthe	Délibération n°015/2021
8	Cantine scolaire	
	8.1. Reprise du personnel	
	8.1.1. Création d'un poste d'adjoint technique territorial	Délibération n°016/2021
	8.1.2. Création d'un poste d'adjoint technique territorial	Délibération n°017/2021
	8.1.3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial	Délibération n°018/2021
	8.2. Création d'une commission « cantine scolaire »	Délibération n°019/2021
9	Mise à jour du tableau des emplois	Délibération n°020/2021
10	Transfert à la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien de la compétence "mobilités"	Compte-rendu de séance
11	Décisions prises par la Maire	
	11.1. Droit de Préemption Urbain	Compte-rendu de séance
	11.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
12	Informations diverses	Compte-rendu de séance
13	Questions diverses	Compte rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/03/2021

Date d'affichage : 15/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars, à vingt heures quinze minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe, en séance sans public, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 14

M. Robert BLOT, Mme Isa BOURGOIN, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE, Mme Dora VIGNAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 1

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 0

POUVOIR(S) : 0

VOTANTS : 14

Assistait également à la séance, Mme Aurélie DESCROIX, Secrétaire de mairie.

A l'arrivée des Conseillers municipaux, peu avant 20 heures, deux administrées étaient présentes devant la salle polyvalente pour assister à la séance et distribuer un document écrit à chaque élu(e).

Mme la Maire leur a indiqué que la séance se tenait sans public, en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19.

Madame la Présidente, le quorum étant atteint, ouvre et préside la séance.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a nommé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Isa BOURGOIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Par accord unanime des membres du Conseil Municipal, il n'a pas été procédé au vote à bulletin secret.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 22/01/2021, qui a été envoyé par email avec la convocation.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 29/01/2021, qui a été envoyé par email avec la convocation.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

4. FIXATION DU TARIF POUR LA VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un important stock de bois issu des divers élagages réalisés par la commune (service technique et prestataires) ces dernières années, sèche à côté de l'atelier communal.

Suite aux divers travaux d'abattage d'arbres (rue de Montaigu et rue Raphel), nous avons besoin de place. Pour se faire, Mme la Maire propose de vendre le bois sec. La priorité est donnée aux habitants, élus et agents communaux, dans la limite du stock disponible et sans livraison.

Mme la Maire propose un tarif de 35 € le stère, soit 105 € la corde, payable en mairie avant la récupération, par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- **DE FIXER le tarif de vente de bois au prix de 35 € le stère ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à encaisser les recettes ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°010/2021

5. ACQUISITION DE PARCELLES "CHEMIN DE L'ECHANGE"

Afin de permettre une régularisation d'alignement datant des années 1990, la collectivité doit acquérir deux bandes de terre le long du chemin de l'Echange à Chanteloup, les parcelles AA85 sur la R32 et AA86 sur la CR33. Le propriétaire des parcelles accepte de les céder à la commune pour 1 € symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- **DE VALIDER l'acquisition des parcelles AA85 et AA86 pour 1 € symbolique ;**
- **D'ACCEPTER le paiement des frais notariés s'y afférant ;**
- **D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°011/2021

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2021

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- Projet classé au rang 1 : Création d'un city stade et réfection de l'éclairage du terrain de football dans l'enceinte du terrain de sports de Sillé-le-Philippe.
- Projet classé au rang 2 : Création et réfection de l'éclairage public du centre bourg de Sillé-le-Philippe.
- Projet classé au rang 3 : Création d'une aire de jeux pour enfants en centre bourg de Sillé-le-Philippe.

Ces projets sont issus des travaux menés dans les commissions communales respectives.

6.1. City stade et réfection de l'éclairage du terrain de football

- Le premier objectif de ce projet est de créer un espace ludique, sportif, pédagogique et convivial pour les jeunes (city stade).

Après avoir demandé un audit du projet à plusieurs entreprises, la commune a reçu une proposition de l'entreprise AGORESPACE de Longueil-Annel (60).

DESRIPTIF

Création d'une plateforme multisports de 22,02 x 12,12 m comprenant :

- une plateforme en enrobé de 24 x 14 m ;
- une structure gamme Acier/Bois ;
- un sol sportif en gazon synthétique sablé ;
- 2 mini buts brésiliens ;
- 2 baskets goals brésiliens ;
- des filets de but et de basket armés ;

Contrat de maintenance d'une visite par an sur trois ans.

Le city stade devra répondre aux normes en vigueur (Décret n° 96-495 du 04/06/96 et NF-EN 15 312).

DIMENSION ECONOMIQUE DU PROJET

L'entreprise AGORESPACE a fait appel à une entreprise de terrassement de la commune pour le chiffrage de la plateforme du city stade.

DIMENSION CITOYENNE DU PROJET

L'entreprise AGORESPACE propose une implication de deux jeunes de plus de 18 ans de la commune par l'embauche en contrat d'intérim pour aide au montage de la structure dans la limite de 35 heures par mois. Cet accompagnement peut permettre de renforcer l'attachement et le respect de l'équipement et ainsi diminuer les incivilités.

- Le second objectif de ce projet est de réaliser la réfection de l'éclairage du terrain de football d'entraînement de la commune pour :

- Améliorer la performance énergétique (diminution de la consommation et mise aux normes) ;
- Améliorer le niveau et la répartition de l'éclairage.

La commune a sollicité son prestataire d'éclairage public, l'entreprise CITEOS du Mans, pour réaliser une étude énergétique.

Les travaux proposés sont :

- Dépose des projecteurs existants ;
- Fourniture et pose de projecteurs LED ;
- Fourniture et pose d'une horloge hebdomadaire pour programmation et maîtrise du temps d'éclairage.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce projet classé au rang 1, de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	39 883,94 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	39 883,94 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	79 767,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande concernant le projet classé au rang 1 au titre de la DETR pour l'année 2021 ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- D'ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°012/2021

6.2. Eclairage public

Le but de ce projet est de remettre aux normes l'éclairage public de la commune pour :

- Améliorer la performance énergétique (diminution de la consommation et mise aux normes) ;
- Améliorer le niveau et la répartition de l'éclairage public sur le centre-bourg (notamment les zones de liaison entre les arrêts de bus et le centre bourg) ;
- Améliorer l'efficacité énergétique ;
- Réduire la pollution lumineuse ;
- Intégrer des dispositifs de limitation des durées d'éclairage.

La commune a sollicité son prestataire d'éclairage public, l'entreprise CITEOS du Mans, pour réaliser une proposition tarifaire.

Les travaux proposés sont :

- Rénovation et mise aux normes de 11 sources armoires ;
- Remplacement de 10 horloges existantes par des horloges astronomiques pour permettre une programmation et une maîtrise du temps d'éclairage ;
- Création de nouveaux éclairages : 6 lanternes poteaux bois (rue du Chaple), 1 lanterne poteau béton (rue Saint-Exupéry) et 1 lanterne poteau béton (route de Beaufay).

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce projet classé au rang 2, de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	40 680,65 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	40 680,65 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	81 361,30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande concernant le projet classé au rang 2 au titre de la DETR pour l'année 2021 ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- D'ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°013/2021

6.3. Aire de jeux pour enfants

Le but de ce projet est de créer une aire de jeux ludiques et pédagogiques pour les enfants de 0 à 10 ans en centre bourg de la commune.

Cette structure de loisirs devra :

- Être un lieu de liberté pour les plus jeunes (0 à 10 ans) ;
- Répondre à la demande des assistantes maternelles, des parents et des familles ;
- Être un outil d'activités ludiques et d'éveil pour les plus petits et les enfants de l'école ;
- Être un lieu de rencontre et d'échanges ;
- Offrir un espace de proximité ;
- Être en adéquation avec le cadre verdoyant du lieu.

Après avoir demandé un audit du projet à plusieurs entreprises, la commune a reçu une proposition de l'entreprise AGORESPACE de Longueil-Annel (60).

DESCRIPTIF

Création d'une aire de jeux comprenant le terrassement, la pose d'une clôture, la création de plateformes pour l'installation de plusieurs jeux :

- une pyramide,
- une structure de jeux combinés,
- une bascule,
- deux jeux à ressort,
- un panneau d'information,
- quatre bancs,
- une corbeille.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce projet classé au rang 3, de solliciter le concours de l'Etat et d'arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	34 224,50 €
Fonds européens (à préciser)	
DETR	34 224,50 €
FNADT	
Conseil régional	
Conseil départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	68 449,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande concernant le projet classé au rang 3 au titre de la DETR pour l'année 2021 ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;

- D'ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°014/2021

7. CONVENTION DE RELANCE DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance plénière du 06/07/2020, le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relance doté de 12 M€ afin de soutenir les communes et Communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles et visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Mme la Maire a fait parvenir aux élus, par email le 16/03/2021, le modèle de convention de relance proposée par le Département de la Sarthe.

La commune peut ainsi prétendre à une enveloppe globale de subvention de 19 800 € avec un taux départemental maximal de 80 %.

Cette aide financière pourrait accompagner l'un des trois projets d'investissement prévus au budget 2021, à savoir :

- Projet classé au rang 1 : Création d'un city stade et réfection de l'éclairage du terrain de football dans l'enceinte du terrain de sports de Sillé-le-Philippe.
- Projet classé au rang 2 : Création et réfection de l'éclairage public du centre bourg de Sillé-le-Philippe.
- Projet classé au rang 3 : Création d'une aire de jeux pour enfants en centre bourg de Sillé-le-Philippe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE SOLLICITER une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial de relance 2020/2022 pour un montant de 19 800 € ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°015/2021

8. CANTINE SCOLAIRE

8.1. Reprise du personnel

Mme la Maire a informé le Conseil Municipal, lors de la séance du 20/11/2020, des difficultés de gestion de la cantine scolaire.

Suite aux délibérations n°068/2020 du 20/11/2020 et n°079/2020 du 18/12/2020, le Conseil Municipal a décidé de reprendre, au niveau communal, la gestion de la cantine scolaire et d'autoriser Mme la Maire à engager les démarches nécessaires auprès du Centre De Gestion (CDG) et de la trésorerie.

Le dossier de reprise du personnel a donc été soumis au Comité Technique du Centre De Gestion le 28/01/2021 qui a donné un avis favorable sur les conditions de reprise du personnel proposées par la collectivité. Il appartient maintenant au Conseil Municipal de créer les postes correspondants.

Compte tenu de l'urgence de la situation, Mme la Maire propose de reprendre la cantine scolaire en gestion communale à partir du 10/05/2021.

8.1.1. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre De Gestion du 28/01/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE CREER un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, 25,73 heures hebdomadaires à compter du 10/05/2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°016/2021

8.1.2. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre De Gestion du 28/01/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE CREER un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, 6,30 heures hebdomadaires à compter du 10/05/2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°017/2021

8.1.3. Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre De Gestion du 28/01/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE CREER un poste d'adjoint technique territorial de catégorie C, à temps non complet, 9,45 heures hebdomadaires à compter du 10/05/2021 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°018/2021

8.2. Création d'une commission "Cantine scolaire"

Madame la Maire rappelle que les commissions municipales ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur compétence.

Les décisions sont soumises au vote du Conseil Municipal où seront prises directement par la Maire, selon le cas.

Dans le cadre de la reprise de la gestion de la cantine scolaire par la commune, Mme la Maire propose la mise en place d'une commission permanente dédiée, constituée de 8 membres (4 membres élus et 4 membres extérieurs), sachant que la Maire est présidente de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents de ne pas procéder au scrutin secret mais à un scrutin ordinaire à main levée (article L. 2121-21 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE CREER une commission "Cantine scolaire" ;
- DE FIXER à 8 le nombre de membres de la commission :
 - o 4 membres élus :
 1. Mme Liliane MECHE (Adjointe qui sera en charge de la gestion de la cantine scolaire)
 2. Mme Marie-Noëlle DUJARDIN (Adjointe et agente intercommunale intervenant en milieu périscolaire et en cantine scolaire)
 3. M. Hervé TARRADE (Conseiller municipal)
 4. M. Cyrille MONTAROU (Conseiller municipal)
 - o 4 membres extérieurs :
 1. Un agent de la restauration
 2. Un(e) parent(e) d'élève nommé(e) par la Maire
 3. Un(e) enseignant(e)
 4. Deux enfants (un titulaire et un suppléant(e) – une fille et un garçon – CE2/CM1/CM2)
Les enfants seront encadrés par un(e) élu(e).
Participation sur l'année scolaire en cours.
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°019/2021

Cette nouvelle commission devra s'installer dans les huit jours.

L'agent de la restauration sera intégré à la commission dès sa prise de fonction au sein de la commune, soit à partir du 10/05/2021.

9. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite aux précédentes créations d'emplois, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 10/05/2021 ;

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	30 heures
Adjoint administratif	C	1	35 heures
Adjoint administratif (Contrat PEC)	C	1	20 heures
Adjoint administratif	C	1	15 heures
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	31 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	17 heures
Adjoint technique territorial	C	1	15 heures
Adjoint technique territorial	C	1	25,73 heures
Adjoint technique territorial	C	1	6,30 heures
Adjoint technique territorial	C	1	9,45 heures
Adjoint technique territorial (Contrat PEC)	C	1	20 heures
TOTAL		14	

- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2021, et suivants ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°020/2021

10. TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN DE LA COMPETENCE "MOBILITES"

Le Conseil communautaire du Gesnois Bilurien aura à se prononcer le 30 mars prochain sur le transfert à la Communauté de communes de la compétence "mobilités", dans le but de l'exercer en commun avec les autres Communautés de communes membres du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe.

Madame la Maire présente les enjeux de ce transfert, à l'aide du document synthétique transmis aux élus par email le 19/03/2021, et invite le Conseil Municipal à en débattre.

A la suite du Conseil communautaire du 30/03/2021, les communes membres de l'EPCI seront invitées à délibérer sur ce sujet.

11. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

11.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 11 rue Principale

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

11.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT				
ASTEEN		Etude hydraulique - Rue des Courtils	7 750,00 €	9 300,00 €
				9 300,00 €
INVESTISSEMENT				
MEDIALEX	ADMINISTRATION	Publication avis d'attribution du marché public	293,64 €	352,37 €
FEUILLE A FEUILLE	VOIRIE	Note d'honoraires n°6 - Maitre d'œuvre travaux aménagement centre bourg	994,11 €	1 192,93 €
SODEREF	VOIRIE	Note d'honoraires n°6 - Maitre d'œuvre travaux aménagement centre bourg	1 816,77 €	2 180,12 €
CONTY	MAIRIE	Ordinateur fixe n°2 + Licence	1 062,00 €	1 274,40 €
				4 999,82 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
DISTRICO	ATELIER	Achat gants de travail		31,60 €
Centre d'Affutage du Maine	DIVERS	Achat chaîne pour tronçonneuse		74,45 €
				106,05 €
ECOLE				
THUARD	ECOLE	Achat livres		55,82 €
FOUSSIER	ECOLE	Réparation ferme porte		159,48 €
ORAPI	ECOLE	Achat produits d'entretien		892,64 €
PHARMACIE GAUTIER	ECOLE	Achat produits pharmacie		64,54 €
EDITIONS EDELIOS	ECOLE	Achat jeux, coffrets...		358,00 €
DELTA OUEST	ECOLE	Achat fournitures		669,43 €
				2 199,91 €
MAIRIE				
ATESART	ADMINISTRATION	Contrat abonnement 2021		1 091,40 €
SOS Incendie	ADMINISTRATION	Vérification des divers extincteurs (mairie, école, salle polyvalente...)		1 136,40 €
MMA (Assurances)	ADMINISTRATION	Complément sur divers contrats 2021		851,70 €
DELTA OUEST	ADMINISTRATION	Achat fournitures administratives		924,43 €
AUCHAN	ADMINISTRATION	Achat cartes cadeau pour Noël agents		400,00 €
IBUREAU	ADMINISTRATION	Achat fournitures administratives		88,88 €
IPL Imprimeur	ADMINISTRATION	Impression Lettre de Sillé N°70 + magazine "Regards sur Sillé"		917,40 €
DACTYL BURO	ADMINISTRATION	Impression photocopieur		321,22 €
GRAS SAVOYE (Assurances)	ADMINISTRATION	Agents - Contrat d'assurance statutaire (régularisation)		167,20 €
MODULARIS	ADMINISTRATION	Ré-installation logiciels sur les 2 nouveaux ordinateurs		216,00 €
Association des Maires de la Sarthe	ADMINISTRATION	Cotisation 2021		320,86 €
REAUTE chocolats	ADMINISTRATION	Achat chocolats pour Noël agents		65,45 €
				6 500,94 €
AUTRES SERVICES				
GUENE	VOIRIE	Débroussaillage hiver		4 662,90 €
SUEZ	VOIRIE	Inspection caméra réseau pluvial - Rue du Vivier		537,24 €
				5 200,14 €
				14 007,04 €

12. INFORMATIONS DIVERSES

12.1. Ressources humaines

o *Arrêt maladie d'un agent administratif*

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, en arrêt maladie depuis le 12/11/2020, a repris son poste le 08/03/2021.

o *Accident de service d'un agent technique polyvalent*

Suite à un accident qui s'est produit le 21/12/2018, un adjoint technique territorial a été placé en accident de service. Ce dernier vient d'être prolongé jusqu'au 26/05/2021. Son dossier passera, à nouveau, en commission de réforme le 25/03/2021.

o *Accident de service d'un agent technique polyvalent*

Suite à un accident qui s'est produit le 21/01/2021, un adjoint technique territorial a été placé en accident de service du 21 au 22/01/2021 et du 26 au 29/01/2021. Il a repris son poste de travail tout en étant maintenu en accident de service jusqu'au 23/04/2021, notamment pour les soins éventuels.

12.2. Travaux

o *Audit énergétique des bâtiments communaux*

Réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux, par l'entreprise M3E de la Suze-sur-Sarthe le 06/01/2021, une synthèse des rapports sera présentée par Vincent LABBETOUL lors du Conseil Municipal du mois de mai.

o *Travaux de réhabilitation du centre-bourg*

• **Zone 1 : du cimetière à la rue des Courtils**

Au cours du déroulé du chantier, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires et ont été chiffrés par l'entreprise COLAS :

- ✓ Busage en diamètre 300 tout le long du n°66 de la rue Principale + au carrefour du chemin des Dorissières (canalisations vétustes et tuyaux effondrés)
=> Plus-value de 2 462.40 € HT ;
- ✓ Reprise de tout le linéaire du trottoir en face du n°66 de la rue Principale
=> Plus-value de 1 867.20 € HT ;
- ✓ Plaque de soubassement pour gestion d'altimétrie au niveau du n°51 de la rue Principale
=> Plus-value de 820.20 € HT ;
- ✓ Remplacement de 6 mâts fonte rue Principale (corrodés) et d'1 mât d'éclairage à l'angle de l'entrée du lotissement de la Futaie (sur l'emprise du chantier et par anticipation sur la prévision de réfection de l'éclairage public du lotissement)
=> Plus-value de 7 241.30 € HT.

Ces devis supplémentaires feront l'objet d'un avenant au marché de travaux qui devra être validé par le Conseil Municipal.

12.3. Résidence Amicie – EHPAD Montfort-le-Gesnois

o *Réunion annuelle de suivi des travaux du 09/02/2021 (Mme la Maire)*

Grâce à la participation financière de la commune de Sillé-le-Philippe et de 13 communes du canton de Savigné l'Evêque + Champagné, des travaux d'humanisation et de restructuration de la Résidence Amicie ont débuté en décembre 2019.

=> Montant des travaux : environ 8 millions d'euros.

A la fin de l'année 2016, 75 % des résidents étaient originaires des communes ciblées par la participation financière.

Beaucoup de résidents provenaient de la commune de Champagné ; raison pour laquelle cette commune a été sollicitée.

Critères pour fixer la participation financière : nombre de résidents lissé sur 6 ans de la commune, distance entre la commune et l'EHPAD et le nombre d'habitants.

L'EHPAD a fait un emprunt de 4 500 000 €.

La commune de Montfort-le-Gesnois participe à + de 50 % de l'enveloppe communes.

La participation de la commune de Sillé-le-Philippe s'élève à 21 642,01 € sur 10 ans (1^{er} versement en 2018).

En contrepartie, l'EHPAD s'est engagé, pendant un délai de 30 ans, à répondre prioritairement aux demandes d'intégration de tout administré de Sillé-le-Philippe, sous réserve que le demandeur respecte les critères d'admission spécifiques de l'établissement.

Capacité : 87 lits, dont 2 temporaires, qui seront répartis en 4 unités sur 2 niveaux.

Pose de la première pierre : mars 2020 puis interruption de chantier pendant trois mois. Les travaux sont en cours et prévus sur une durée de 3 ans.

12.4. Commissions municipales

o *Commission "Vie scolaire, enfance/jeunesse, sport et loisirs" des 17 et 18/02/2021 (Vincent LABBETOUL)*

Présentation des propositions des projets City-stade et aire de jeux pour enfants de la société AGORESPACE.

Des améliorations des projets sont suggérées :

- Affichage de panneaux complémentaires pour indiquer les règles d'usage et mise en place de porte-manteaux au niveau du City stade.
- Mise en place de bancs au niveau de l'aire de jeux pour enfants.

Une consultation auprès de l'entreprise GUITTON Terrassement de Sillé-le-Philippe est à prévoir pour le prolongement du chemin d'accès de l'école jusqu'à la plateforme des jeux pour enfants.

La commission s'est, à nouveau, réunie le lendemain suite à un entretien de Mme la Maire avec une responsable du service DETR de la Préfecture du Mans au sujet des demandes de subventions.

Les projets du City stade et aire de jeux pour enfants sont des projets différents (lieux différents, activités différentes, tranches d'âges différentes). Des demandes séparées de subventions sont donc conseillées.

Avec des montants estimés inférieurs à 100 000 € pour les projets City stade et aire de jeux pour enfants, la consultation des entreprises sera allégée par rapport à un marché public et permettra à des entreprises locales (de taille plus modeste) de pouvoir répondre.

La préfecture précise qu'il est possible de déposer 3 dossiers de demandes de subventions DETR en indiquant l'ordre de priorité. L'ordre de priorité suivant a été établi :

- Création d'un city stade au sein de l'enceinte sportive et réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement du football (équipements sportifs) ;
- Mise aux normes de l'éclairage public sur la commune (hors cadre de cette commission) (transition énergétique) ;
- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants en centre bourg (aménagement urbain).

o *Commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" du 12/03/2021 (Michel HY)*

Programme des travaux pour 2021

Proposition de divers travaux de réfection sur voies et chemins communaux ; remise en état des trottoirs dans le lotissement de Montaigu ; plantation d'un arbre à l'école ; isolation thermique de bâtiments ; élagage annuel des voies et chemins communaux ; mise en sécurité de l'auvent des anciens vestiaires du foot ; curage du lavoir ; élimination des branchages suite à l'abattage/l'élagage d'arbres.

Etude de devis estimatifs

Après étude de devis estimatifs de remise en état de chaussées et sur les conseils d'une entreprise de Travaux Publics, il a été proposé d'inscrire au budget la remise en état de la route de la Mouchetière (24 335,75 € HT) ainsi que son ébarnage (1 750,00 € HT) et le curage de ses fossés (2 750,00 € HT).

Faisant suite à l'abattage des tulipiers de Virginie dans le lotissement de Montaigu, il est proposé d'effectuer le sciage des enrobés des trottoirs dégradés par les racines des arbres (3,00 € HT/ml = 140,40 € HT). Par la suite, il faudra évacuer ces déchets d'enrobés et combler le vide laissé par du Voutré ou des copeaux de bois. Il est proposé d'associer les riverains pour le réaménagement de ces zones (replanter des arbustes, parterres en décoration minérale...). En ce qui concerne les branchages de ces arbres, il a été décidé de louer prochainement un broyeur de végétaux (216,60 € HT/jour) et de procéder nous-mêmes à ces travaux aidés des agents municipaux.

Suite à la demande du Directeur et des enseignants de l'école, un murier platane sans fruit d'un diamètre 14-16 cm (246,00 € HT) sera planté dans la cour de l'école, le samedi 20/03/2021 par des élus, pour remplacer le catalpa abattu en 2018 dont les branches menaçaient de tomber.

Il est également proposé d'inscrire au budget l'achat de laine de verre afin d'isoler le plancher du grenier de la mairie, qui ne dispose d'aucune isolation, ainsi que le grenier des logements communaux où l'isolation est d'origine et devenue inefficace (environ 1 200,00 € HT selon surface - à contrôler).

Pour l'élagage et le débroussaillage de nos 24,750 kms de voies et chemins communaux, il est proposé de reconduire les prestations de l'entreprise GUENE de Neuville-sur-Sarthe (3 885,75 € HT) qui nous donne entière satisfaction depuis 4 ans.

Il a également été évoqué l'état des anciens vestiaires de foot situés à proximité de l'atelier municipal. Au printemps 2020, un coup de vent a arraché deux tôles ondulées de l'auvent et fragilisé le reste de la structure plutôt vétuste. Il a donc été décidé de procéder au démontage de ce qu'il en reste pour une mise en sécurité des lieux. Ces travaux seront effectués par des élus accompagnés par les agents communaux.

Le curage du lavoir, qui n'avait pu être effectué lors de la journée citoyenne 2018 en même temps que son élagage, dû à sa complexité, devait être fait par une entreprise extérieure. Pour cause de météo puis d'impossibilité d'épandre les boues sur des terres agricoles, cette opération n'a jamais été réalisée. Cette opération est donc reproposée au budget (1 713,62 € HT).

Des administrés ont signalé en mairie que des marquages au sol au niveau des stops d'une intersection ainsi que le traçage médian d'une voie communale ont pratiquement disparu avec le temps, causant une certaine insécurité et dangerosité pour les usagers de la route. Les services du département ayant programmé de refaire le revêtement de la RD301 au niveau de Chanteloup, il incombera par la suite à la commune de refaire les traçages. Nous profiterons donc de cette intervention pour y associer d'autres réfections similaires. Une demande de devis de marquage horizontal sera faite auprès d'entreprises spécialisées.

12.5. Syndicat mixte du Perche Sarthois

o *Comité syndical du 22/02/2021 (Liliane MECHE)*

• Situation financière

C.A. 2020	Fonctionnement	Investissement
Report résultat N-1	298 098 €	42 169 €
Dépenses de l'exercice	- 508 070 €	- 62 102 €
Recettes de l'exercice	422 060 €	73 423 €
Résultat de clôture	212 088 €	53 490 €

Le résultat a été impacté par une baisse de recettes de 30 000 € suite à l'annulation des groupes et des animations (Covid-19). Certaines participations du Département n'ont pas été reçues sur 2020, mais sont prévues sur 2021.

• Les orientations pour 2021

Aspects généraux : maintien de la cotisation à 3 € pour les collectivités (inchangée depuis 2012).

Patrimoine : programmation adaptée à la situation financière.

Tourisme : poursuivre des actions pour le développement de l'offre touristique (navigabilité de l'Huisne en kayak, promotion du cyclotourisme).

12.6. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o *Commission "Environnement et développement durable" du 24/02/2021 (Charly TERTRE)*

Débat sur la ZNIEFF de la Belle Inutile : le Département qui finance cet Espace Naturel Sensible (ENS) demande d'ouvrir davantage le site au public.

Les propositions de la commission sont :

- Organisation de soirées à thèmes (une fois la crise sanitaire Covid-19 passée) ;
- Construction d'un nouvel observatoire ;
- Organiser une visite pour les élus afin de populariser le site.

Il faut savoir que le site est accessible aux écoles avec un transport financé par le Département.

SPANC

4 693 habitations sont concernées par l'assainissement non collectif à l'échelle de la Communauté de communes.

Des problèmes sont constatés par les usagers et les élus avec le délégataire SAUR (délais d'intervention, contrôle des chantiers sur photographie...)

SYNDICAT DU BASSIN VERSANT HUISNE SARTHE

Les 3 syndicats existants sur le bassin versant de l'Huisne sont regroupés en un seul syndicat. Le territoire s'étend de la Ferté Bernard jusqu'au Mans. 650 kms de rivières sont ainsi gérés afin de leur redonner un caractère naturel. Il est évoqué une possible création de bassin de rétention pour prévenir la sécheresse et soutenir les zones humides.

COMPETENCE EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT

L'Etat demande aux Communautés de communes de prendre la compétence Eau potable/Assainissement d'ici 2026, en lieu et place des 4 syndicats d'eau existants sur la Communauté de communes.

Réflexions de la commission :

- En sommes-nous capables ?
- Sommes-nous assez riches pour pouvoir investir dans les moyens nécessaires ?
- Est-il absolument nécessaire de remettre en cause un système qui a mis du temps à s'organiser et qui fonctionne plutôt bien ?

Une rencontre entre les Présidents des 4 syndicats et la Communauté de communes est souhaitée.

PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Discussion sur l'approvisionnement des cantines scolaires avec le dispositif "Mon resto responsable" (produits locaux de saison).

SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION DES ORDURES MENAGERES (SYVALORM) LOIR ET SARTHE

Problèmes de ramassage dus aux intempéries neige et verglas.

La commission demande qu'un plan d'action soit présenté à la Communauté de communes pour ne plus revivre cette situation en cas d'intempéries et que celui-ci soit transmis aux administrés.

o Commission "Vie culturelle communautaire" du 11/03/2021 (Mme la Maire)

Le théâtre Epidaure à Bouloire a gelé sa programmation culturelle jusqu'en avril 2021. Souhait de délocaliser des spectacles dans des communes ne disposant pas de programmation culturelle.

Le Cirque d'Anges Heureux à Tresson a choisi de maintenir son spectacle.

L'association Mains d'Art à Saint-Michel-de-Chavaignes maintient sa manifestation. Il est possible de se positionner pour acquérir une sculpture moyennant un budget minimum de 5 000 €. Un projet autour de l'art, en lien avec le Ministère de la culture, est en cours avec l'école de musique et le service enfance-jeunesse.

Le château de Bois-Doublet à Saint Célerin accueillait un certain nombre de manifestations organisées par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien. Il est en cours de vente. Une convention sera signée avec le futur propriétaire, sur la durée du mandat, pour pouvoir en disposer sur 3 journées découverte (dont journées du patrimoine), 3 journées en week-end pour manifestations diverses, 2 semaines/an pour des expositions et 4 à 5 apéros-concerts/an.

Budget prévisionnel 2021 pour les manifestations culturelles : 15 000 €.

Ecole de musique : les cours des enfants ont repris mais pas ceux des adultes. En raison de la crise sanitaire Covid-19, le nombre d'inscriptions a baissé en septembre 2020 et par conséquent les recettes aussi...

L'école associative de Montfort-le-Gesnois bénéficiera d'une subvention annuelle à hauteur de 100 €/élève.

Budget prévisionnel d'investissement 2021 pour l'école de musique : 8 000 € + 10 000 € pour les équipements de la nouvelle école à Bouloire.

Création d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) au niveau du Perche Sarthois, ciblé vers les jeunes publics en leur proposant des projets artistiques. Pour notre Communauté de communes, la Vice-présidence en charge de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, la Directrice de l'école de musique intercommunale et un membre de l'association Epidaure en seront membres. Contrat de 3 ans. Financement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

o Commissions "Finances, prospective et stratégie territoriale" du 16/03/2021 (Liliane MECHE)

• Compte Administratif Budget Principal

C.A. 2020	Fonctionnement	Investissement
Report résultat N-1	637 266 €	- 1 324 496 €
Dépenses de l'exercice	- 11 056 888 €	- 2 878 281 €
Recettes de l'exercice	11 156 069 €	3 204 854 €
Budget transféré (2 syndicats)		27 651 €
Résultat de clôture	736 447 €	- 970 272 €
Reste à réaliser	/	189 918 €
Résultats définitifs	736 447 €	- 780 354 €

- **Compte Administratif Budget annexe Enfance Jeunesse**

C.A. 2020	Fonctionnement	Investissement
Report résultat N-1	3 895 €	41 401 €
Dépenses de l'exercice	- 3 151 845 €	- 3 167 093 €
Recettes de l'exercice *	3 170 869 €	3 211 762 €
Résultat de clôture	22 919 €	86 070 €
Reste à réaliser	/	- 34 609 €
Résultats définitifs	22 919 €	51 461 €

- **Recettes fonctionnement Service Jeunesse et Petite Enfance 2020**

Eléments de recettes	Compte Administratif	Budget Primitif 2020
Facturation familles	498 915 €	636 877 €
Autres prestations PSO	316 393 €	371 000 €
Autres attributions CEJ et fonds d'amorçage	560 334 €	548 000 €
Subvention budget général	1 750 000 €	1 844 240 €

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement de la place de l'église - Courriers d'une administrée**

Les élus ont été destinataires de plusieurs courriers de la part d'une administrée :

- ✓ par mail les 18/02 et 17/03/2021,
- ✓ en main propre juste avant la séance de ce Conseil.

Ces courriers avaient pour objet d'alerter et de sensibiliser les élus quant à l'abattage d'une partie des tilleuls situés aux abords de l'église, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre bourg en cours.

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal les différents échanges qu'elle a eu avec cette administrée :

- ✓ Le 10/02 par téléphone,
- ✓ Le 19/02 au restaurant de la commune,
- ✓ Le 13/03 à 14h30, invitée en mairie, pour lui présenter l'ensemble du projet de réaménagement du centre bourg, en présence des Adjoints.

Mme la Maire a invité chaque élu(e) à s'exprimer avant que le Conseil Municipal se positionne quant à l'aménagement de la place de l'église.

Considérant que :

- ✓ Le projet de réaménagement du centre bourg a été initié sous le précédent mandat et poursuivi par l'équipe municipale en place ;
- ✓ Le réaménagement des abords de l'église prend en compte à la fois les attentes des Silléens et les préconisations des élus : ouvrir la place de l'église en la remplaçant au cœur de l'espace public, créer un espace de rencontre, mettre en sécurité l'arrêt de car, installer un WC public, créer des places de stationnement supplémentaires à proximité des commerces et permettre la mise en œuvre d'un cheminement sécurisé ;
- ✓ Diverses communications ont eu lieu sur ce projet, dès janvier 2019 et très régulièrement par la suite, dans les différents supports de communication de la commune (« La Lettre de Sillé » et le magazine "Regards sur Sillé-le-Philippe") ;
- ✓ Le 09/10/2020, une réunion publique a été organisée pour présenter le projet de réaménagement du centre bourg à l'ensemble de la population ;
Publicité : invitation déposée dans chaque boîte aux lettres ; affichage en mairie et chez tous les commerçants de la commune ; article dans la "Lettre de Sillé-le-Philippe n°66" ;
- ✓ La commune a signé un marché public le 12/01/2021 d'un montant de 1 174 619,98 € H.T avec une participation de l'Etat, de la Région et du Département, pour un montant global de 608 565,16 €, pour le financement et la réalisation de ce projet ;
- ✓ Mme la Maire a échangé à plusieurs reprises, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, la possibilité de garder tout ou partie des tilleuls en respectant le cahier des charges établi ; ce qui s'avère déraisonnable à ce stade du projet, compte-tenu notamment des conséquences financières lourdes pour la commune. Nous sommes en phase de réalisation avec un chantier débuté depuis le 08/02/2021 ;

Le Conseil Municipal maintient, à l'unanimité des présents, la poursuite du projet de réaménagement du centre bourg, et de la place de l'église en particulier, tel qu'il a été prévu au marché.

Dans le souci de continuer à informer nos concitoyens, en complément des différents supports de communication, des panneaux avec vues 3D des futurs aménagements des abords de l'église seront installés prochainement sur le site.

DATES A RETENIR :

Prochains Conseils Municipaux :

- ✓ Vendredi 09/04/2021 à 20h00 – Vote du budget
- ✓ Vendredi 07/05/2021 à 20h00

Prochains Conseils communautaires :

- ✓ Mardi 30/03/2021 à 18h30 à Connerré
- ✓ Jeudi 08/04/2021 à 18h30 - Vote du budget

Prochaines commissions :

- ✓ Commission Communale des Impôts Directs : 22/03/2021 à 14h30
- ✓ Commission Finances/Gestion : 24/03/2021 à 20h00
- ✓ Commission Cantine scolaire : 26/03/2021 à 20h00
- ✓ C.C.A.S. : 01/04/2021 à 18h00 – Vote du budget
- ✓ Commission Finances/Gestion : 01/04/2021 à 19h00 – Examen du budget prévisionnel

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à minuit vingt minutes.
Délibéré, les jours et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par le Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



